



Ecole privée mixte du Sacré Cœur  
1, rue du calvaire breton  
85120 Saint-Pierre-du-Chemin  
02.51.51.75.21  
ec.stpierreduchemin.sacrecoeur@ddec85.org



## Circulaire de rentrée

Année scolaire 2018-2019

L'équipe enseignante est heureuse d'accueillir vos enfants. Ces quelques lignes présentent l'école et son fonctionnement comprenant quelques changements chaque année. Merci de les lire attentivement, merci de conserver ce document durant toute l'année et enfin merci de nous retourner les documents demandés au plus tard le mardi **26 juin 2018**.

### \* Horaires

	Matin	Après-midi
Accueil	à partir de 8h50	à partir de 13h20
Classe	de 9h00 à 12h15	de 13h30 à 16h30

Texte de loi : Article D321-12

L'accueil des élèves est assuré **dix minutes avant l'entrée en classe**. Le service de surveillance à l'accueil et à la sortie des classes, ainsi que pendant les récréations, s'effectue à la fin des 3 heures d'enseignement réglementaire en maternelle comme en élémentaire sous la surveillance de l'enseignant.

### \* Accueil du matin

- ♦ Le matin, les parents des élèves de **PS-MS** pourront accompagner leur(s) enfant(s) dans la classe, avant 9h.
- ♦ La semaine de la rentrée, les parents des élèves de **GS, des cycles 2 et 3** pourront accompagner leur(s) enfant(s) dans la classe.
- ♦ Le matin, votre enfant est **accueilli en classe** individuellement, afin qu'il puisse s'installer paisiblement et choisir une activité (ateliers pédagogiques, créations, recherches, informatique...). C'est un moment de convivialité pour démarrer la journée sereinement.
- ♦ La grille sera FERMÉE à 9h, heure à laquelle les cours débuteront.

**△ Responsabilité parents : Il faut que vous vérifiiez absolument que votre enfant ait franchi le seuil de sa classe.**

- ♦ Le midi (à partir de 13h20) les élèves de maternelle iront **seuls** en salle de sieste **dès leur arrivée à l'école**. A partir de décembre les GS ne feront plus la sieste et seront accueillis sur la cour comme les cycles 2 et 3.

### \* Equipe pédagogique – Structure pédagogique – Effectifs

Niveau	TPS – PS – MS – GS – CP 5 (rentrée échelonnée) + 3 + 4 + 2 + 3 17 élèves	CE1 – CE2 – CM1 – CM2 4 + 3 + 7 + 1 15 élèves
Enseignantes	<b>Mme DRUARD Flavie</b> <i>Chef d'établissement</i>	<b>Mme BOISSON Manon</b>
Aide maternelle	<b>Mme FAVRIAU Laurence</b>	/
Enseignante spécialisée	<b>Mme PINEAU Claire &amp; Mme DELAVAUD Pauline</b> (sur un temps donné) <i>Réseau d'Aide du secteur de La Châtaigneraie</i>	
Enseignante surnuméraire (3 périodes)	<b>Mme MACAUD Nadège</b>	



\* Thème d'année : « Les métiers »

\* Calendrier

<b>Rentrée scolaire</b>	Lundi 3 septembre 2018
<b>Vacances d'automne</b>	Fin des cours : Vendredi 19 octobre 2018 Reprise des cours : Lundi 5 novembre 2018
<b>Vacances de Noël</b>	Fin des cours : Vendredi 21 décembre 2018 Reprise des cours : Lundi 7 janvier 2019
<b>Vacances d'hiver</b>	Fin des cours : Vendredi 8 février 2019 Reprise des cours : Lundi 25 février 2019
<b>Vacances de printemps</b>	Fin des cours : Vendredi 5 avril 2019 Reprise des cours : Mardi 23 avril 2019
<b>Vacances d'été</b>	Dernier jour de cours : Mercredi 3 juillet 2019

\* Cantine et transport scolaire :

Cette année, la cantine et le transport scolaire sont de nouveau organisés par l'Association Famille Rurale. Les repas seront fournis par Fauconnier-traiteur. Les enfants doivent posséder une serviette de table, marquée à leur nom.

**La Marmite des écoliers** : Restaurant scolaire

☰ 5 rue des Comtes d'Asnières

☎ 02.51.51.78.39

✉ pattedemouche@orange.fr

**Pattes de mouche** : Accueil périscolaire et de loisirs

☰ 8 rue des Comtes d'Asnières

☎ 02.51.50.76.48

✉ pattedemouche@orange.fr

\* Frais de scolarité

Coût par enfant et par mois : 23 €

\* Médicaments

Les enfants n'ont pas le droit d'apporter des médicaments à l'école. **Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments** (même sous présentation d'ordonnance). En cas de maladie chronique ou d'allergie par exemple, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être demandé par les parents auprès du médecin scolaire.

\* Vêtements



Tous les vêtements qui s'enlèvent doivent être **marqués au nom de l'enfant**.

Votre enfant doit arriver à l'école avec une **tenue correcte**. Par exemple, sont proscrits les tongs et les vêtements qui rendent trop visibles certaines parties du corps. La tenue de l'enfant doit être **adaptée** aux activités (ex : tenue de sport) et à la météo (ex : imperméable à capuche, tee-shirt protégeant les épaules du soleil donc pas de bretelles). En maternelle, évitez les tenues fragiles et difficiles à ôter.

## \* Absences

Pour toute absence de votre enfant, **vous devez impérativement en informer l'école** par téléphone ou dans l'idéal par mail. Vous devez remplir un **billet d'absence** et le donner à l'enseignante de votre enfant (avant l'absence si celle-ci est prévisible, ou après l'absence si celle-ci était imprévue).

Selon l'article L131-8 du Code de l'Éducation, « *les seuls motifs légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.* » Si l'enfant est **absent plus de 4 demi-journées** dans le mois pour des raisons non valables légalement, un **signalement** est obligatoirement fait à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Nous vous informons que deux signalements engendrent une amende pouvant s'élever à 750€.

En cas de **maladie contagieuse** (rougeole, rubéole, mononucléose, conjonctivite, impétigo, gale, coqueluche, scarlatine, varicelle...), **l'enfant ne pourra réintégrer l'école que sur présentation d'un certificat médical** attestant de non contagion.

## \* Anniversaires

Les enfants sont invités à fêter leur anniversaire (vie de groupe, repérage dans le temps...). Pour se faire, ils peuvent apporter des fruits ou des fruits secs, de saison. Préparés ou non selon vos possibilités et ce pour permettre à chacun d'ouvrir son répertoire alimentaire.



Le but premier est l'éducation au goût, car comme l'oreille musicale, cela se travaille et se développe. De plus, par le développement du goût, on peut lutter notamment contre l'obésité infantile, le diabète.

## \* Sécurité

Les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignantes après les sorties à partir de 12h25 et de 16h40.

Si votre enfant part accompagné par une autre personne que son père ou sa mère, veuillez nous préciser la ou les personnes qui viennent le chercher régulièrement ou occasionnellement sur la fiche « **Sortie accompagnée** ».

Votre enfant doit être **assuré** en responsabilité civile et en individuelle accident (cf. fiche « Attestation d'assurance »).

Vous devez respecter les **places de parking** afin que le car puisse correctement manœuvrer et éviter les accidents. Ainsi, tout se passera pour le mieux pour le chauffeur, vos enfants, les autres parents et vous.

Nous rappelons enfin qu'il est interdit de traverser à pieds les parkings des entreprises surplombants l'école afin d'éviter que les véhicules circulants quotidiennement n'engendrent d'accident.



*L'équipe enseignante souhaite  
une belle année scolaire  
à toutes les familles  
de l'école du Sacré Cœur.*

*"On ne peut rien apprendre aux gens.  
On peut seulement les aider à découvrir qu'ils possèdent déjà en eux tout ce qui est à apprendre."*